

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 MARS 2012

#### **2012-10 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

L'an deux mille douze, le jeudi 22 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 16 mars 2012, s'est réuni salle du conseil municipal, à la mairie de Derval, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 18  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

**Suppléants présents :**

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte

**Excusés:**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul LOYER

**Délibération affichée :** le 23 mars 2012

## **2012-10 AMENAGEMENTS INTERIEURS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Le futur siège social du SYDELA est actuellement en cours de construction sur la commune d'ORVAULT (Parc du bois Cesbron). Il sera livré en octobre ou novembre 2012, sous forme de plateaux nus.

Le SYDELA va faire réaliser sous sa propre maîtrise d'ouvrage les aménagements intérieurs comprenant notamment le cloisonnement des bureaux. A cette fin, une consultation lancée en juin 2011 a permis de retenir la candidature du cabinet Arcature comme assistant à maîtrise d'ouvrage chargé des missions suivantes :

1. Elaboration des plans d'aménagement,
2. Rédaction du cahier des charges destiné aux entreprises chargées de la réalisation des travaux,
3. Assistance à la dévolution des marchés,
4. Planification des travaux - Coordination des différents corps de métiers,

A ce jour, les plans d'aménagement sont arrêtés et il convient de lancer une consultation pour la réalisation des travaux qui interviendront à la fin de l'année 2012, lorsque le siège social du SYDELA aura été livré.

Compte-tenu du montant prévisionnel du marché, soit 977 350, 00 €HT, et après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- de procéder à une consultation en procédure adaptée pour l'attribution du marché de travaux dont les caractéristiques seront les suivantes :
  - **Objet** : aménagements intérieurs du futur siège social du SYDELA
  - **Allotissement** :

<b>Lot</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant prévisionnel</b>
A01a	cloisons fixes	14 000,00 € H.T.
A01b	faux-plafonds	75 150,00 € H.T. (y compris options A01.1 et A01.2)
A02a	menuiseries intérieures	15 900,00 € H.T.
A02b	murs mobiles	29 000,00 € H.T.
A02c	meublier	266 750,00 € H.T. (y compris options A02.8 et A02.9)
A03	cloisons modulaires	220 000,00 € H.T. (y compris options A03.1 et A03.2)
A04	menuiseries acier – serrurerie	160 000,00 € H.T.
A05	peinture	15 000,00 € H.T.
A06	luminaires et autres équipements électriques et sonorisation	181 550,00 € H.T. (y compris options A06.3, A06.6, A06.7 et A01.8)

- Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : octobre - novembre 2012
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- d'autoriser le président à engager et à conduire la procédure de consultation,
- d'autoriser le président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Bernard CLOUET

